

Réunion du 7 février 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Jean-Claude HALLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Denis LIEB, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

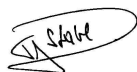
Rapporteur : Monsieur Richard STOLTZ

N° CP/2011/93 - Développement local des bourgs-centres - 2212
Soutien financier aux communes pour la réalisation de documents d'urbanisme

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 72 975 € aux communes figurant aux tableaux annexés, pour la réalisation de plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le versement de ces aides fera l'objet d'un premier acompte de 20 % après la signature du contrat d'études, d'un deuxième acompte de 30 % sur présentation de la délibération du conseil municipal relative à l'arrêt du PLU ; le solde interviendra suite à l'approbation du PLU et sur présentation des factures certifiées acquittées par le comptable du Trésor.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110207-54909-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/11